



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux Régie Intermunicipale
de protection contre l'incendie de Roxton Falls

SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Tenue au bureau de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 18H30

À laquelle sont présents

Les membres du CA: M. Stéphane Beauchemin, président
M. Jean-Marie Laplante, vice-président
M. François Légaré
M. Pierre Larivière
M. François Gastonguay
Mme Lynda Cusson

Sont également présent(e)s :

Directrice générale et greffière-trés : Mme Angèle Beauchemin
Responsable du service d'incendie : Guy Cusson, directeur
Mario Bérubé, chef aux opérations

Formant quorum complet, l'assemblée est présidée par M. Stéphane Beauchemin, président.

137-10-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 8 OCTOBRE 2024

Il est proposé par François Légaré
Il est secondé par Lynda Cusson
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration
d'adopter l'ordre du jour du mardi 8 octobre 2024 tout en ajoutant au point varia :

- Téléphone cellulaire du directeur : Transfert au nom de la Régie.

Le point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

138-10-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par Jean-Marie Laplante
Il est secondé par François Légaré
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration
d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 10 septembre
2024, tel que rédigé.

Adoptée

139-10-2024

ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE :
SEPTEMBRE/OCTOBRE 2024 — AUTORISATION DE PAIEMENT ET RADIATION DES COMPTES

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- SEPTEMBRE/OCTOBRE 2024

DÉPENSES

Objet	Fournisseurs	Montant
ADMINISTRATION ET TECHNIQUE		
200 Salaires nets pompiers vol. (Salaires, % vac., garde, frais tél., formation etc.)		5 197.97 \$
200 Revenu Québec (Remises juillet à septembre 2024)		6 762.09 \$
200 Revenu Canada (Remises juillet à septembre 2024)		2 718.18 \$
200 Desjardins Assurances (Cotisations RVER - septembre 2024)		81.07 \$
331 Cooptel (Services téléphoniques et internet)		75.72 \$
331 Mun. du Village de Roxton Falls (Part téléphone cellulaire)		17.68 \$
454 Janick Beauregard (Remb. Coût formation feu vert clignotant)		93.95 \$
454 Guy Cusson (Coût formation feu vert clignotant)		93.95 \$
493 Editions Petite Mine Inc. (Cahiers: préscolaire, scolaire et aînés)		369.63 \$
519 Sani Gear Inc. (Lavage des habits de combat)		272.92 \$
526 ARÉO-FEU Ltée (Réparation de pompe Honda)		4 109.63 \$
527 Sécurité Maska Inc. (Remplissage extincteurs et cylindres d'air, inspection et pièces)		344.27 \$
641 Mario Bérubé (Achat de quincaillerie - Princesse Auto)		14.94 \$



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux Régie Intermunicipale
de protection contre l'incendie de Roxton Falls**

641 Pièce d'auto Acton Roxton Inc. (Nettoyeurs, pinces)	133.45 \$
641 Tan-Ex (Tag de rassemblement et autocollants pour casque)	166.14 \$
670 Municipalité du Village de Roxton Falls (4 boîtes - Déchitech Mobile)	74.67 \$
675 Marcel Desroches (Déclaration médicale - permis de conduire classe 4A)	30.40 \$

VÉHICULES

525 RMY2 Inc. (Changer équipement sur camion)	214.11 \$
631 Ultramar (Essence)	182.22 \$

Bâtisse

632 Suroît Propane (Propane)	231.78 \$
------------------------------	-----------

TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS:	<u>21 184.77 \$</u>
---	----------------------------

ENCAISSEMENTS

TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS:	<u>- \$</u>
--	--------------------

139-10-2024

Il est proposé par Jean-Marie Laplante
Il est secondé par Pierre Larivière
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, greffière-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 8 octobre 2024

Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et greffière-trésorière

140-10-2024

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE OU DE SON REPRÉSENTANT

Le directeur dépose son rapport du mois dans lequel il fait mention des Interventions qui ont eu lieu au cours de la période suivante : septembre 2024.

Dossiers et achats

- N'étant plus en mesure d'offrir de la disponibilité comme pompier volontaire, des remerciements ont été effectués auprès de 2 pompiers volontaires afin de mettre fin à leur emploi au sein du service d'incendie, soit:
 - Alexandre Arès
 - Joey Cusson
- Embauche d'un nouveau pompier M. Raphaël Brin. Il possède toute la formation essentielle pour être pompier volontaire.
- En prévision du budget 2025, le directeur expose sommairement un projet de modification à réaliser à l'intérieur de la caserne.
- En prévision du budget 2025, certains pompiers ont fait mention au directeur qu'ils veulent porter des bottes en cuir lors des interventions, considérant qu'elles sont plus confortables.
- Évacuation prévue des résidences pour aînés – 9 octobre 2024.
- Les pratiques d'évacuation des écoles et garderies ont été réalisées le 2 octobre 2024.
- Don de l'usine Roski : casiers pour vêtement, lesquels ont été installés dans la caserne (côté voirie).
- La réparation de la pompe portative a été effectuée chez Aréo-Feu Ltée au coût de 4109.63\$ taxes incluses.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux Régie Intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls

9. L'inspection annuelle des véhicules d'incendie aura lieu le mardi 15 octobre prochain à 13H00.
10. La maintenance annuelle de la génératrice a été réalisée par Drumco Énergie le 8 octobre 2024.
11. Après avoir suivi les formations requises, Guy Cusson, directeur et Janick Beauregard, ass.-directeur ont maintenant l'autorisation de se servir du feu vert clignotant sur leur véhicule personnel afin de se rendre sur les lieux d'un incendie.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Lynda Cusson

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le rapport transmis par le directeur du service d'incendie et d'autoriser les décisions qui en découlent.

Adoptée

141-10-2024

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES – BESOINS ANNUELS EN MATIÈRE DE FORMATION : POMPIER I ET POMPIER II

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2025, le service d'incendie ne compte pas inscrire de nouveaux pompiers à une formation Pompier I;

CONSIDÉRANT QU'en 2025, un candidat rencontre tous les critères d'embauche et répond aux exigences pour devenir pompier, ce dernier sera en période d'essai pour toute l'année 2025 et par conséquent, il sera inscrit à la formations Pompier I en 2026.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jean-Marie Laplante

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'appuyer la recommandation des officiers, soit de n'inscrire aucun nouveau pompier à la formation Pompier I au cours de la prochaine année.

Adoptée

142-10-2024

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM) POUR UN SERVICE DE CAFÉTÉRIA MOBILE – ANNÉE 2025;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2025, il est convenu de renouveler l'entente de partenariat avec l'APAM (Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie), laquelle offre un service de cafétéria mobile directement sur les lieux d'une intervention;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle 2025 pour l'adhésion à l'entente se détaille comme suit : soit un coût fixe de base de 30\$/pompier/année;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire applicable lorsque les services de l'APAM sont requis, est de 115\$/heure;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation applicable se rapportant à la répartition avec CAUCA est maintenue à 120\$ pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'un minimum de 3H00 sera facturé pour un appel, même en cas d'annulation en cours de route;

CONSIDÉRANT QUE ce service de cafétéria mobile sera requis principalement pour les incendies de grande importance qui habituellement durent plusieurs heures;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Jean-Marie Laplante

Il est secondé par Pierre Larivière



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux Régie Intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de renouveler l'entente de partenariat avec l'APAM pour l'année 2025, laquelle offre sur un site d'intervention, les services de cafétéria mobile au bénéfice des intervenants de l'urgence ainsi qu'aux citoyens sinistrés.

L'APAM sera appelée d'urgence principalement pour des interventions qui se prolongent sur une longue période et/ou lors de sinistre important.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long retranscrit.

Adoptée

POINT NO 7

DÉPÔT DU TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES PROJETÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Dépôt du tableau des revenus et dépenses projetés au 31 décembre 2024.

Le directeur fait mention de différents points qui seront discutés lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année 2025, soit :

- Modifications à effectuer à l'intérieur de la caserne pour une meilleures coordination des véhicules d'incendie (Déplacer la salle de toilette).
- Des pompiers ont demandé à porter des bottes en cuir pour combattre les incendies. Ils demandent une contribution financière à la Régie.
- Budget augmenté pour achat d'appareils respiratoires en 2025.
- Demande de faire l'achat d'un 2^e bunker pour chaque pompier.
- Remboursement de frais de déplacement lorsque le directeur ou un pompier se rend sur les lieux d'une intervention avec son véhicule personnel.

POINT NO 8

DÉTERMINATION D'UNE DATE DE TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

Il a été décidé par l'ensemble du conseil de fixer au 22 octobre prochain à 18H30, la date de travail pour établir le budget de l'année 2025.

143-10-2024

Point Varia

TÉLÉPHONE CELLULAIRE UTILISÉ PAR LE DIRECTEUR D'INCENDIE : TRANSFERT AU NOM DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls accepte de transférer le cellulaire qu'utilisait M. Cusson lorsqu'il était directeur des travaux publics, au nom de la Régie;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter les communications d'urgence, le directeur souhaite conserver le même numéro de téléphone cellulaire, soit le 450-830-5790;

CONSIDÉRANT QUE des démarches seront réalisées auprès de la compagnie TELUS afin de procéder au changement de propriétaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jean-Marie Laplante

Il est secondé par Lynda Cusson

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'autoriser le transfert du téléphone cellulaire utilisé par le directeur, au nom de la Régie incendie.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

144-10-2024

Procès-verbaux Régie Intermunicipale
de protection contre l'incendie de Roxton Falls

Point no 10

Dossiers et correspondance

- Gouvernement du Québec : Processus d'inspection et de vérification des services de sécurité incendie municipaux.
- Résolution no 169-09-2024 - nomination d'un membre du conseil pour siéger au conseil d'administration et un second pour agir à titre de substitut.

LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Jean-Marie Laplante
Il est secondé par Pierre Larivière
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de lever la séance à 19H30.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Stéphane Beauchemin
Président

Angèle Beauchemin
Directrice-générale
et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux Régie Intermunicipale
de protection contre l'incendie de Roxton Falls**